

PARTENAIRES

- l'enfant ou l'adolescent
- la famille (le représentant légal)
- le directeur d'école ou le chef d'établissement
- le médecin et l'infirmier du service de santé scolaire
- l'assistant de service social scolaire
- le responsable de l'étab. ou du service de prise en charge spé.
- le coordonnateur du projet
- un service d'accompagnement (Sessad)
- auxiliaire de vie scolaire
- organismes (AEMO. ASE...)

PRISES EN CHARGE SPECIALISEES

- nom et qualité et coordonnées des intervenants
- projet éducatif et thérapeutique
- modalités de soutien pédagogique
- modalités, fréquence des interventions
- procédures de régulation

PROJET PEDAGOGIQUE EDUCATIF ET THERAPEUTIQUE INDIVIDUEL

**PIA : projet
individualisé
d'accompagnement**

CONTENUS

- résumé du cursus scolaire
- l'environnement familial et social
- repérage des difficultés rencontrées
- projet pédagogique indiquant :
 - les objectifs
 - les compétences attendues
- indications sur la scolarité :
 - horaires
 - aménagements
- modalités d'évaluation
- modalités de suivi
- les ressources de l'environnement familial

MODALITES CONCRETES DU PROJET

- durée du projet
- modalités de transport (horaires, moyens utilisés, financement...)
- assurances (de l'élève, des divers intervenants)
- aménagement des locaux (responsabilités, entretien, financement)
- réunions de coordination (fréquence, animation, localisation)
- modalités d'information (des parents, des intervenants, etc.)